

Relevé de décisions
de la réunion de la commission spécialisée économie de la mer
du lundi 18 septembre 2017

La liste des participants à la réunion est annexée au présent relevé de décision.

Laurent COURGEON présente le cadre dans lequel s'inscrit la réunion.

La publication du décret du 3 mai 2017 a entraîné une accélération du processus d'élaboration de la situation de l'existant. Le comité national de pilotage du DSF présidé par la Déléguée à la mer et au littoral a précisé les livrables et le phasage des travaux à conduire pour une adoption prévue en juin 2018.

Hervé TREHEIN présente les travaux conduits en façade (cf. présentation faite en séance annexée au présent compte rendu).

Après une présentation de la méthode de constitution des enjeux et objectifs en façade, la parole est donnée aux participants afin de recueillir leurs avis sur les documents présentés.

Proposition d'en jeux et objectifs socio-économiques.

L'assemblée salue unanimement la qualité du travail produit ainsi que la forme de présentation des différents enjeux et objectifs.

Les principales observations formulées sont les suivantes :

- fiche 1 - Pêche professionnelle

Les données figurées doivent être harmonisées. Le CRPMEM peut fournir les dernières données actualisées.

- fiche 3 - Ports et transports maritimes, industrie navale et nautique.

Il est proposé de scinder en deux la ligne relative à la complémentarité et la coopération inter-portuaire. (M. BOZONNI, M. AMOUROUX, M. PLISSON)

Une ligne sera consacrée à la complémentarité entre les ports de la façade, une autre à la coopération entre les ports de l'Atlantique.

Des ajustements seront faits sur les mentions figurant sur la carte en ce qui concerne la part des hydrocarbures sur la Rochelle.

Il est proposé de compléter les objectifs en mentionnant le maintien et la consolidation des filières socles pour les ports de la façade. (M. PLISSON)

Des objectifs mentionnés ne relèvent pas d'une mise en œuvre à l'échelle de la façade mais bien d'une approche nationale (Armements stratégiques, embarquement des marins de nationalité française). (M. BOZONNI)

- fiche 5 - Sédiments marins et estuariens

Il est proposé de faire référence au schéma régional des carrières et au document d'orientation de gestion des granulats marins. (M. PERROT, M. PLISSON)

- fiche 8 - Sécurité et sûreté maritime

Une icône d'hélicoptère doit figurer sur Arcachon. (M. MULCEY)

- fiche 13 - planification

La mention relative au rôle des parcs naturels marins dans la planification doit être enlevée (M. PLISSON).

- fiche 14 - tourisme

Le rôle du groupement d'intérêt public littoral (GIP littoral) doit être mentionné (Mme DUPOUEY).

Propositions d'enjeux écologiques

Le document présenté n'est pas facile d'accès pour un lecteur non averti. La présentation des enjeux n'est pas facilement compréhensible, toutes les familles d'enjeux étant placées sur le même plan . Par ailleurs, les enjeux halieutiques sont énumérés sans distinction d'espace de temps ou de stade de développement.

La dimension des zones proposées impose une énumération des espèces ou compartiments écologiques qui ne se comprend pas au premier abord. La méthode de qualification des critères n'apparaît que dans l'annexe. Une très large majorité des enjeux sont qualifiés de fort ou majeur ce qui les rend quasiment tous prioritaires. (M. LAFARGUE, Mme DUVAUCHELLE, M. PLISSON, M. PERROT).

La mention des sources doit figurer en annexe du document.

Carte des territoires

Il est souligné la nécessité de ne pas faire figurer de zone au contour ambigu s'agissant d'un document opposable.

La carte des territoires devrait faire apparaître les différents territoires de gouvernance (Parcs naturel marins, grands ports maritimes, scots). Pour autant les découpages en grand secteurs restent pertinents considérant les enjeux écologiques.

Concernant le parc naturel marin des pertuis il est proposé de faire figurer les comités géographiques, ce qui implique une modification des contours de la zone 1 et 2, la partie à l'ouest des îles se rattachant à la zone 11. Le contour des zones 3 et 4 sera ajusté.

Les encarts par secteurs ne correspondent pas exactement aux activités qui s'y déroule. Il est proposé des ajustements (pêche, extraction de granulats).

Vision

Le principe d'élaboration de la vision pour la façade est présenté. La proposition de rédaction sera étudiée à l'occasion de la Commission administrative de façade du 22 septembre 2017 et présentée lors de la réunion de la commission permanente du CMF qui se tiendra le 2 octobre 2017. Elle sera débattue lors du prochain conseil maritime de façade le 24 octobre 2017.

Le président de la commission spécialisée économie de la mer

Patrick Lafargue

Président du Comité régional des pêches maritimes
et des élevages marins

Nouvelle Aquitaine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lafargue', is written over a horizontal line that extends to the left and right, forming a stylized underline.

